

Règlement de la consultation pour une mission de restauration dans le cadre du projet RIDER SUDOE

OBJET DE LA CONSULTATION :

Mission de Restauration le 9 décembre 2011 à Toulouse

Date limite de réception des offres :
Avant le 17 octobre 2011



ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires)

<http://www.adefpat.fr>



Article 1 : Objet

La présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire qui prendra en charge la restauration lors d'un séminaire le 9 décembre 2011 à Toulouse.

Article 2 : Contexte et mission

L'ADEFPAT organise, en collaboration avec ses partenaires dont le Pays de Figeac, un séminaire le 9 décembre 2011 à Toulouse (lieu à préciser) dans le cadre du projet RIDER SUDOE, sur le thème : « Territoires et entreprises innovent ensemble - Illustration dans le domaine alimentaire ».

Une centaine de personnes sont attendues (effectif à préciser ultérieurement).

Il s'agira pour le prestataire sélectionné d'assurer :

- l'accueil – pause café de 9h00 à 10h00, pour un tarif de l'ordre de 4 euros TTC par personne.
- un buffet de **produits locaux** de 12h30 à 13h30, pour un tarif de l'ordre de 25 euros TTC par personne.

Pour chacune de ces prestations, devront être compris les boissons et cafés, livraison et service sur le lieu de réunion, et petit équipement (vaisselles,...).

Article 3 : Conditions et Modalités

▪ Modalités de financement

Le financement de la mission sera pris en charge par le Pays de Figeac, partenaire du projet RIDER.

Les sommes dues au prestataire, seront payées dans un délai global de 40 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

▪ Sélection des candidatures et jugement des offres

Les démarches de consultation et sélection sont assurées par l'ADEFPAT, avec la collaboration du Pays de Figeac.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Provenance des produits	50%
2- Coût de la prestation	30%
3- Qualité et saisonnalité des produits	20%

La signature du devis proposé par le prestataire retenu vaudra convention avec le Pays de Figeac.

▪ Conditions d'envoi

Les propositions des candidats devront se faire avant le 17 octobre 2011 par envoi électronique de devis à l'adresse suivante : coralie.grezes@adefpat.fr

▪ Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront contacter : Coralie Grezes, coordonnatrice RIDER : coralie.grezes@adefpat.fr